

DATES DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article D612-6,*
- Vu l'arrêté du 28 février 2023 relatif au calendrier de la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master au titre de l'année universitaire 2023-2024,*
- Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,*

ARRÊTE

Article 1 : Date d'ouverture des inscriptions

La date d'ouverture des inscriptions et réinscriptions est fixée au mardi 27 juin 2023

Article 2 : Dates de clôture des inscriptions

La date de clôture des inscriptions et réinscriptions en bachelor universitaire de technologie (BUT), licence, master, et filière ingénieur est fixée au vendredi 29 septembre 2023 à l'exception de la situation dérogatoire suivante :

- Pour les étudiants ayant accepté une proposition d'admission au plus tard le 17 juillet 2023, dans le cadre de la phase de recrutement en première année de master, la date de clôture des inscriptions administratives est fixée au 20 juillet 2023.
- Pour les étudiants ayant accepté une proposition d'admission entre le 18 juillet 2023 et le 22 août 2023 inclus, dans le cadre de la phase de recrutement en première année de master, la date de clôture des inscriptions administratives est fixée au 25 août 2023.
- Pour les étudiants ayant accepté une proposition d'admission à partir du 23 août 2023, dans le cadre de la phase de recrutement en première année de master, l'inscription se fait dans les 5 jours calendaires suivants l'acceptation.

Les étudiants étrangers (hors Espace Économique Européen) admis à l'université Savoie Mont Blanc doivent procéder à leur inscription administrative au plus tard le vendredi 29 septembre 2023. En cas de retard exceptionnel dans l'obtention d'un visa, la date limite d'inscription est laissée à l'appréciation du responsable pédagogique.

Article 3 : Demandes d'inscriptions hors délais

Tout étudiant qui n'a pas procédé aux démarches administratives d'inscription dans les délais fixés par le présent arrêté devra adresser une demande motivée à l'université Savoie Mont Blanc à l'aide du formulaire figurant en annexe 1 du présent arrêté.

Le président de l'université statuera sur l'inscription au regard des motifs invoqués par l'étudiant pour justifier le retard dans ses démarches administratives.

Article 4 : Dérogations

Sont exclus du champ du présent arrêté :

- les formations ouvertes exclusivement en formation continue ;
- les formations en alternance ;
- la préparation de l'institut d'études judiciaires (IEJ) ;
- le master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) ;

- les diplômés d'université ;
- Les étudiants ERASMUS arrivant au semestre pair.

Article 5 : Publication

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché au sein de chaque composante de l'université à la diligence de leur responsable administratif, ainsi que dans les locaux de la présidence, et mis en ligne sur le site internet de l'université (www.univ-smb.fr).

Article 6 : Exécution

La directrice générale des services de l'université est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 26 juin 2023



Philippe GALEZ

Demande de dérogation pour une inscription tardive Année universitaire 2023-2024

La demande d'inscription administrative tardive ne concerne que les étudiants **admis** dans une formation, de droit ou après un dossier de candidature E candidat ou autre (sauf situations dérogatoires, cf. arrêté du Président) pour une 1^{re} inscription après le 29 septembre 2023 ;

Cette demande doit être déposée auprès de la direction des études et de la vie étudiante (DEVE), 27 rue Marcoz - BP 1104 - 73011 CHAMBERY CEDEX ou envoyée par courriel à : scolarité.centrale@univ-smb.fr

Nom Prénom

Date et lieu de naissance

Nationalité (si hors EEE, indiquer le n° d'inscription sur Campus France)

Adresse actuelle :
.....
.....
.....

Adresse courriel

Tél. fixe : Tél. portable :

N° étudiant USMB (si vous avez déjà été inscrit antérieurement) :

Formation sollicitée :

Motif et justification du retard :

.....
.....

Formation suivie en 2022-2023

Etablissement :

Fait à, le

Signature du demandeur

Pièces à joindre obligatoirement à ce formulaire :

- lettre de motivation expliquant le retard ;
- toute pièce permettant de justifier l'inscription tardive ;
- copie de la carte nationale d'identité ou passeport ;
- en cas de 1^{re} inscription à l'USMB, copie de la lettre d'acceptation dans la formation, le cas échéant.

Avis du directeur de la composante	Avis du président de l'USMB
<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE Motif : Date et signature :	<input type="checkbox"/> ACCEPTÉE <input type="checkbox"/> REFUSÉE Motif : Date : <p style="text-align: center;">Pour le Président et par délégation, le Vice-Président Formation</p>